



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAF

Question écrite n° 62844

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la nécessité de l'autonomie de la caisse d'allocations familiales de Vienne. La circulaire du 13 octobre 2009 évoque des engagements et un calendrier précis sur la départementalisation. Il demande si cette départementalisation est décidée à un niveau local et non national. Sachant que des exceptions sont d'ores et déjà prévues, il souhaite savoir si la CAF de Vienne peut en faire partie.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62844

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2009, page 10378

Question retirée le : 1er décembre 2009 (Retrait à l'initiative de l'auteur)